

qui ne vivent que de privilèges qu'ils prétendent posséder en vertu du droit divin.

Sous l'empire des opinions que je viens d'énoncer, messieurs les sénateurs, j'avoue candidement que je suis en faveur de la reconstitution du Sénat—s'il est maintenu—c'est-à-dire d'une reconstitution qui confère au peuple le plein contrôle sur ce corps ; d'une reconstitution qui en fasse l'un des éléments essentiels du gouvernement du pays en le rendant directement responsable envers le peuple qui en choisira les membres. Je n'hésite aucunement à dire que, lorsque pour accomplir cette réforme du Sénat dans le sens que j'indique présentement, le siège que j'ai l'honneur d'occuper maintenant me sera demandé, je le céderai aussi volontiers et aussi joyeusement au peuple du Canada que je le quitterai pour retourner chez moi lors de la prochaine clôture de la présente session parlementaire. J'appuie mon "credo" politique sur ma conviction qu'un peuple intelligent doit se gouverner lui-même, et que du moment que la forme de gouvernement qui est établie cesse de répondre à ses besoins ou à ses vœux tels qu'exprimés par ses représentants, le temps est arrivé où cette institution doit être refondue ou remodelée. Je suis également convaincu qu'aucun mode d'élection de tout corps législatif ne saurait donner satisfaction s'il n'est placé sous le contrôle direct, intelligent et consciencieux du peuple.

L'honorable M. SULLIVAN : Vu le haut degré de température qu'accuse présentement le thermomètre, je ne me propose pas de retenir la Chambre bien longtemps. J'aborderai le présent sujet en me dépouillant de tout esprit de parti. Quels ont été les motifs qui ont amené l'honorable sénateur aussi savant qu'accompli qui a proposé la présente résolution ? Je l'ignore. S'il a voulu obtenir du Sénat une opinion sur ses relations et sur ce qu'il pense de lui-même, j'avoue que cette idée ne manque pas d'ingéniosité et qu'elle est même très brillante ; mais, comme le grand poète écossais l'a dit : "Nous devons nous voir nous-mêmes comme nous sommes vus par les autres". Le présent débat a eu pour objet de nous fournir l'occasion de montrer, nous-mêmes, ce que nous sommes. J'avoue que j'ai éprouvé un certain sentiment de vanité et d'orgueil en entendant l'honorable ministre

du Commerce et de l'Industrie. Il a prononcé sur le présent sujet l'un des plus brillants discours qu'il ait jamais prononcé dans le Sénat.

Je pourrais ajouter que ce discours est le plus éloquent et le meilleur au point de vue parlementaire qu'il ait encore prononcé. De fait, j'ai trouvé ce discours si bien préparé que j'ai cru qu'il y avait eu collusion entre lui et l'honorable sénateur qui a proposé la motion (l'honorable M. David). J'ai été heureux de son succès parce que c'est un enfant de ma localité. Je me suis senti fier aussi, parce que j'ai cru que le changement d'atmosphère, comme on a pu s'en apercevoir dans le Sénat, aurait pu affaiblir ses facultés oratoires. J'ai donc été heureux, comme nous le sommes tous, de voir que "Richard est toujours lui-même". Mais ces admissions faites, et tout en appréciant à sa juste valeur l'éloquence que cet honorable ministre a déployée, je dois dire que je diffère entièrement d'opinion avec lui. Pourquoi donc cet honorable ministre s'est-il permis cette digression sur cette vieille histoire des remaniements arbitraires de la carte électorale et sur toutes les autres choses qu'il est possibles d'imaginer et dont les noms finissent par "ments" ? Comment le Sénat peut-il être intéressé dans ces remaniements ? S'il a jamais eu quelque chose à faire avec ce sujet, la chose a dû arriver avant mon entrée dans le Sénat, il y a une vingtaine d'années. Je puis parler avec une parfaite connaissance de cause de ce qui s'est passé dans le Sénat durant cette période de vingt ans. Si le Sénat a donné prise contre sa conduite auparavant, je prie l'honorable sénateur de Halifax (l'honorable M. Power) qui représente dans le Sénat si habilement, si assidûment et savamment son district, et aux contributions duquel le Sénat doit une bonne partie de son efficacité législative—je le prie, dis-je, de me dire dans quelle occasion y a-t-il eu dans cette Chambre des frictions causées par des animosités de parti ? S'il y en a jamais eu, la chose a dû se produire avant mon élévation au Sénat. Depuis que je siége ici, je déclare sur mon honneur que jamais, dans aucune occasion, mon vote dans le Sénat n'a été influencé par des considérations de parti, et j'espère qu'il en sera toujours ainsi. Sous l'empire de cette disposition, j'ai regretté beaucoup que l'honorable sénateur (sir Richard Cartwright) et l'honorable sénateur de Wellington (l'honorable